

Les décisions

- Demandes d'habilitations 1999/2000 et DU concepteur et spécificateur de véhicules de transport.
- Conventions pour le DU conduite de projets industriels ISTV.
- Accord avec l'Ecole Polytechnique de Montréal.
- Convention type pour la location des locaux de l'Université.
- Compte-rendu du 17 Décembre 1998 approuvé.

Informations

Le Président ANGUÉ présente le nouvel ingénieur d'études hygiène et sécurité, Mlle Cécile AZEMA, qui vient de Saint-Etienne.

Contrat d'établissement : J.C. ANGUÉ commente un tableau financier présentant une prospective sur 4 ans. Considérée comme "sur-dotée" au sens du modèle San Remo l'UVHC voit sa dotation globale de fonctionnement (DGF) décroître de 3 % par an. La "surcompensation loyers" sera terminée en 1999. La dotation exceptionnelle AITOSS de 4,5 MF sera réduite de 0,75 MF par an, équivalent argent de 5 postes. Dans le même temps, l'arrivée des nouveaux m2 entraînera une augmentation des charges. En ce qui concerne le contrat d'établissement stricto-sensu, le montant global du précédent contrat est reconduit.

En conclusion, les recettes annuelles passeront de 59 MF en 1997 (dernière année du précédent contrat) à 49 MF en 2001. Ces prévisions peuvent évidemment s'améliorer (ou s'aggraver !) si le modèle San Remo évolue, si nos effectifs recommencent à augmenter, si ... Toutefois, la prudence est de rigueur.

J.C. ANGUÉ expose que l'origine de la surcharge financière, du nombre élevé d'heures complémentaires, des manques de surfaces et de la charge très importante des AITOSS s'explique notamment par le très grand nombre de formations ouvertes. A titre d'exemple, à nombre d'étudiants équivalent (10.000), l'Université du Littoral a ouvert 90 formations et l'UVHC... 140 ! Il en résulte un nombre très élevé de groupes à petits effectifs. L'UVHC a souhaité offrir à ses étudiants une gamme étendue de formations et c'est très bien. Il faut que ces formations soient de qualité et mettre tous les moyens disponibles au service de nos étudiants. Pour l'avenir, faut-il renforcer les filières existantes, développer le tutorat, développer les Nouvelles Technologies Educatives, améliorer la qualité de notre enseignement ou ... continuer à disperser nos moyens ?

Dans ce contexte, - des moyens décroissants -, la création de nouvelles formations doit être la réponse à des impératifs clairement identifiés et reconnus par l'Université dans son ensemble. La fermeture de formations existantes pourrait être une autre conséquence à laquelle nous serions confrontés.

Postes enseignants : sur les 12 créations de postes, le Ministère a proposé 5 ATER (2 pour l'IUT, 3 pour l'Université) que J.C. ANGUÉ a refusés (la répartition pour l'ensemble des universités aurait dû nous attribuer 4 postes ATER et 8 postes d'enseignants). F. MOREL demande tout d'abord que le conseil alerte les parlementaires de la région sur le nombre insuffisant de postes AITOSS. J.C. ANGUÉ informe le conseil que les parlementaires ont reçu la copie de la motion adressée au Ministère et ont eux-mêmes écrit au Ministre pour protester.

F. MOREL rappelle que l'UVHC aurait dû se voir attribuer 3 postes enseignants supplémentaires si la répartition avait été équitable. Il signale qu'il reste toutefois une réserve d'une centaine de postes et exhorte le Président à présenter une nouvelle demande.

Habilitations

Le conseil examine les demandes d'habilitations présentées par Jean DEFRENNE, en tenant compte de 5 critères :

- nombre de candidats suffisant,
- existence de débouchés,
- carte régionale des formations,
- intérêt de la composante,
- inscription dans l'un des axes reconnus de l'Université.

J. DEFRENNE fait également référence aux critères de moyens évoqués par le Président.

- DESS droit et fiscalité de l'immobilier – avis favorable à l'unanimité moins une voix contre pour protester contre le grave sous-encadrement AITOSS de l'Université. R. BURY indique qu'il vote contre les demandes de créations des formations qui, si elles sont habilitées, vont encore accroître le déficit de l'établissement.

- DESS management de l'innovation et de la veille ; formation originale en alternance (cours le vendredi et le samedi matin), partenariat avec l'INPI, CGPME et le CECII ; si l'équilibre financier n'est pas atteint, le DESS ne sera pas ouvert indique G. DESMULIERS. Avis favorable à l'unanimité, moins une voix contre.

- Licence et maîtrise MASS : projet destiné à compléter le DEUG qui accueille 100 étudiants ; la licence s'appuiera sur la FDEG, pour les cours d'économie, et sur la licence de mathématiques.

J.C. ANGUÉ propose d'attendre un an et de réfléchir à la création d'une LUP (licence universitaire professionnalisée). P. LEVEL estime que les effectifs de 1er cycle, 100 étudiants, permettent d'envisager la création d'une licence MASS qui porterait à 130 étudiants les effectifs de cette filière. Par contre, sans cette licence, l'ISTV qui perdrait très rapidement la totalité de ces 130 étudiants, s'inscrirait dans une phase de déclin. J.C. ANGUÉ souligne l'impact prévisible de cette création sur la filière économie de la FDEG dont les effectifs sont déjà très réduits.

L'économétrie étant un axe de l'Université, M. DEFOSSEZ propose lui aussi de maintenir le projet de licence et de préparer une formation en économétrie commune à la FDEG et à l'ISTV à bac + 4 et 5 s'inscrivant dans le cadre européen 3-5-8. A l'unanimité, moins une voix contre, le conseil donne un avis favorable à la licence MASS.

- Ouverture du DUT GEA (option petites et moyennes organisations) et du DUT OGP en formation continue, des années spéciales des DUT GIM, OGP et GEA (options petites et moyennes organisations) : avis favorable à l'unanimité, moins une voix contre.

Q. REGNIER souligne que tous ces projets confèrent à l'UVHC une plus grande attractivité et pense que l'on ne peut que s'en réjouir. F. MOREL demande ou en est le dossier de la filière AES ? P. LOQUET précise qu'il devait évoluer vers la création d'une filière novatrice en accord avec le Ministère. Sans doute le Ministère cherche-t-il un chef de projet ?

- Maîtrise et DESS carrières publiques ; en attendant les arrêtés créant les nouvelles formations au niveau national (projet préparé par X. MOREAU dans le cadre de la conférence des directeurs d'IPAG), l'IPAG propose ces 2 formations qui ne feront pas concurrence à l'option droit public de la maîtrise estime X. MOREAU (en réponse aux craintes du directeur de la

FDEG) car le recrutement de l'IPAG est régional en raison de l'excellence de sa réputation (les étudiants issus de l'UVHC sont minoritaires).

Ces 2 projets, qui ne relèvent pas des disciplines juridiques comme l'a bien souligné M. DEFOSSEZ, s'inscrivent dans le cadre européen 3-5-8. Ils sont approuvés à l'unanimité, moins une voix contre.

- Licence universitaire professionnalisée : les 2 projets (transports et gestion) sont retirés de l'ordre du jour en raison de l'absence de textes officiels... et de débats inter-composantes sur des secteurs communs.

- DU concepteur et spécificateur de véhicules de transport ; projet à bac + 6, présenté par l'ENSIMEV, en partenariat avec la faculté polytechnique de Mons (double diplôme), dans le cadre d'un programme Interreg (accepté en 1998). Avis favorable à l'unanimité, moins une voix contre.

Convention "conduite de projets industriels"

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 5 Novembre 1998 avait donné un avis favorable au projet de DU conduite de projets industriels ; ce projet avait été ajourné par le Conseil d'Administration du 17 Décembre 1998 au motif que les relations entre les différents partenaires n'étaient pas clairement définies. Le projet de convention présenté apporte toutes les précisions souhaitées (rectification à apporter à l'article 3, première ligne : lire "un représentant de chaque lycée du bassin de formation") reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Prime administrative

Le point de l'ordre du jour "fonctions ouvrant droit à la prime pour charge administrative" sera étudié lors d'un prochain conseil.

Accord international

Le projet de coopération avec l'école polytechnique de Montréal (Québec) est approuvé à l'unanimité (avec la modification de l'article 3 où échange de professeurs est à remplacer par échange de personnels).

Utilisation des locaux

Ce projet de convention type est relatif à l'utilisation des locaux de l'UVHC pour des activités étrangères à l'établissement. Il prévoit notamment un tarif de location : les prix indiqués sont des prix hors taxes. Ce projet est approuvé à l'unanimité. Quelques conseillers font alors part de leur étonnement et de leur inquiétude causés par la venue d'un leader de parti politique (Cohn-Bendit) dans les locaux de l'Université. P. LOQUET répond qu'il a pris l'initiative dans le cadre de Réseau 21 d'inviter les formations politiques de la majorité et de l'opposition parlementaire à s'exprimer sur l'Europe le développement durable et l'économie solidaire. Il rappelle le contexte de l'euro, du traité d'Amsterdam et des élections européennes. Il ne lui appartenait de choisir le représentant des formations politiques invitées. Enfin il insiste sur la mission citoyenne de l'Université qui peut contribuer à expliquer aux étudiants que la Politique est une donnée essentielle de fonctionnement d'une démocratie. P. LOQUET communiquera les dates des autres réunions organisées sur le sujet.

Concession de logement

Le logement de l'antenne universitaire de Maubeuge étant vacant, il a été proposé à Christian NECHAL, agent (gardien) des services techniques.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : Mme ADAM, Mlle GOUGUEC, MM. RICHEZ, SZYMUZIACK, VAN CEULEBROECK.

Collège A : MM. BRICOUT, DÉFOSSEZ, DESMULIERS, GAZALET, HOURIEZ, LEVEL, MALVACHE, THIERRY, THOMAS.

Collège B : Mme CAUDER, MM. DELHAISE, DESRUMAUX, DONSEZ, MOREL, POMMERAY, SALLEZ.

Collège AITOSS : Mme DECNEUT, MM. BURY, DUBOC.

Collège Usagers : MM. JOING, MORCHAIN, RÉGNIER.

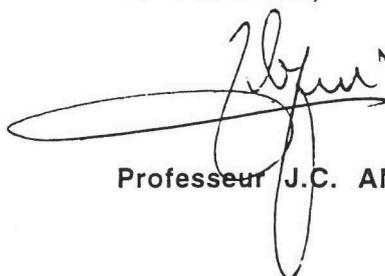
Membres de droit : MM. DARRAS, WIART.

Invités : Mmes KOLSKI, STEINER, MM. DEFRENNE, ETIENNE, HERBIN, LOQUET, LINDITCH, MOREAU, WILLAEYS.

Ont donné pouvoir : M. LECOCQ à M. VAN CEULEBROECK.
MM. HORLING et THOMAS à M. HOURIEZ.
M. GAUDIER à M. BRICOUT.
M. LEVIN à Mme CAUDER.
M. DEL CAMPO à M. MOREL.
M. RAVEZ à M. DESRUMAUX.
Mme DRUART à Mme DECNEUT.
Mme CLEUET à M. DUBOC.
Mlle FOURNIÉ à M. JOING.
Mlle MARCOUX à M. RÉGNIER.

Excusés : MM. DELEBARRE, FRÉVILLE, LEGENDRE, LE RECTEUR.

Le Président,



Professeur J.C. ANGUÉ.